Veille citoyenne d'information sur les OGM et les semences

PGM : prouver leur innocuité

Par Eric MEUNIER

Publié le 03/06/2008, modifié le 09/03/2026

Profitant de la procédure en cours de renouvellement de l'autorisation du maïs Mon810, le Groupe International d'Etudes Transdisciplinaires (GIET) demande au Président de la Commission européenne de modifier l'approche intellectuelle adoptée dans le cas de l'évaluation des PGM, et plus spécialement l'analyse des tests de toxicologie conduits sur les rats [1]. Pour l'instant, cette évaluation consiste à dire : la PGM n'est pas toxique donc, pour conclure à des impacts sur la santé de telle PGM, il faut arriver à rejeter l'hypothèse de départ affirmant que les rats nourris avec une PGM sont similaires à ceux nourris avec une plante non GM. Pour le GIET, une meilleure approche à adopter consiste à dire : la PGM est toxique donc, pour conclure à l'absence d'impacts sur la santé de telle PGM, il faut arriver à rejeter l'hypothèse affirmant que les rats nourris avec une PGM sont différents de ceux nourris avec une plante non GM. Simple réthorique ? Non et les implications ne sont pas minimes. Car pour le GIET, le fait de ne pas voir de différence n'implique pas qu'il n'en n'existe pas, variante de l'adage connu "on trouve ce que l'on cherche". Ainsi donc, pour le GIET, l'hypothèse de départ devrait être "la PGM est toxique", et non celle actuellement adoptée "la PGM n'est pas toxique". Car dans la démarche actuelle consistant à vérifier que les rats sont identiques, le fait de ne pas voir de différences significatives fait qu'en pratique, on considère qu'ils sont identiques. L'application de l'approche du GIET consisterait dont à conclure que, ne voyant pas que des similitudes, les groupes ne sont pas identiques. Et pour appuyer son argumentation technique, le GIET rappelle au Président de la CE que sa demande rejoint par exemple l'approche adoptée pour évaluer les médicaments. Et que la Haute-Autorité française, dans son rapport de janvier 2008 sur le maïs Mon810, avait conclu que les protocoles d'analyses toxicologiques du maïs Mon810 n'étaient pas suffisamment puissants pour détecter des différences [2].

[1] Lettre du GIET à M. Barrosso, en date du 3 juin 2008

[2] cf. Inf'OGM n°91 Les bases scientifiques de l'avis du Comité de Préfiguration de la Haute Autorité sur les OGM sur le maïs Mon810

Adresse de cet article : https://infogm.org/pgm-prouver-leur-innocuite/